



TERMES DE REFERENCE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL D'ALGA

Termes de référence pour le/la Responsable chargé(e) de la Standardisation et de la Vision Stratégique

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique a mis en place l'Académie Africaine des Collectivités Locales (African Local Government Academy ou ALGA).

La vision d'ALGA est d'être la force motrice pour la professionnalisation des élus locaux et du personnel des collectivités locales en Afrique en établissant :

- a) La capacité opérationnelle et la reconnaissance en tant que principal organisme d'accréditation des organismes de formation en Afrique, au nom des collectivités locales ;
- b) Un centre d'excellence pour la standardisation de l'éducation et de la formation des gouvernements locaux, orientations stratégiques, innovation éducative et développement des professions de l'administration locale ; et
- c) Une institution pour le développement des compétences et le renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités locales en Afrique.

La mission d'ALGA est de fournir des services aux collectivités locales africaines à travers une plateforme interactive basée sur le Web - une université virtuelle - dans les principaux domaines suivants : a) le développement du leadership et des compétences en matière de gestion ; b) l'amélioration de la performance des collectivités locales ; c) le développement d'une bonne gouvernance locale, et en fournissant une organisation faitière pour les métiers des collectivités locales.

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique est à la recherche d'un/une Responsable chargé(e) de la standardisation et de la vision stratégique de l'Académie Africaine des Collectivités Locales -ALGA

Titre du poste : Responsable chargé(e) de la Standardisation et de la Vision Stratégique - Un contrat de 3 ans est proposé, avec une possibilité de renouvellement à la fin de la durée du contrat.

Placé sous les ordres de : La Directrice d'ALGA

Principales fonctions du poste :

Dans le contexte et selon les directives du Plan stratégique Triennal d'ALGA, des plans annuels, du Plan de Communication et du Manuel des procédures d'exploitation, le Responsable chargé de la Standardisation et de la Vision Stratégique assumera les tâches suivantes :

1. Mettre en place l'Observatoire des métiers et professions des collectivités locales, des associations professionnelles et des normes professionnelles ;
2. Identifier les priorités pour exécuter et conclure des accords avec les organismes appropriés pour mener des recherches sur les métiers des collectivités locales et leur évolution ;
3. Identifier les performances en matière de ressources humaines des collectivités locales et établir des repères, des cibles et des indicateurs de mesure de la performance et des systèmes et normes professionnelles pour les ressources humaines des collectivités locales ;
4. Etablir et mettre à jour un Référentiel des Métiers-Type des collectivités locales ;
5. Déterminer et évaluer l'investissement dans l'éducation et la formation continue et proposer des scénarios de financement ;
6. Soutenir le Directeur pour veiller à ce que l'Académie attire un financement suffisant en vue d'assurer sa viabilité future - en entreprenant les tâches assignées;
7. Assumer la responsabilité globale des opérations administratives d'ALGA telles qu'elles se rapportent à l'Observatoire des métiers des collectivités locales, la recherche sur les professions des collectivités locales; l'établissement de comparaisons de performances des ressources humaines des collectivités locales; le système de référence des professions des collectivités locales; et l'investissement dans la formation continue, en proposant des scénarios de financement;
8. Assumer la responsabilité au titre de la performance d'ALGA, l'assurance qualité, et adopter une conduite éthique et professionnelle appropriée des opérations d'ALGA telles qu'elles se rapportent aux métiers des collectivités locales ;
9. Assumer la responsabilité globale de la préparation et de l'exécution des budgets d'ALGA, de la gestion financière et des résultats en ce qui concerne les professions de l'administration locale ;
10. Identifier et mettre en place des arrangements opérationnels qui servent la vision et les objectifs d'ALGA, y compris un soutien par les organisations partenaires aux professions des collectivités locales ;
11. Concevoir des Rapports périodiques, dont un Rapport triennal sur la Gestion des Ressources Humaines des Collectivités Locales en Afrique devant être présenté au cours du Sommet AFRICITES de CGLU-A.

Principaux critères de sélection : Ce poste requiert les **qualifications** et **l'expérience** suivantes :

- Qualification académique de 2eme ou 3eme cycle (maîtrise, doctorat) d'une université de bonne réputation dans un domaine pertinent pour les métiers des collectivités locales.
- Expérience substantielle (d'au moins 7 années) auprès d'organisations gouvernementales locales et en termes d'opérations dans un contexte africain.
- Expérience substantielle (d'au moins 7 années) en termes de professions des collectivités locales dans le contexte africain.
- Excellentes capacités et expérience en matière de communication et de réseautage ; capacité à écrire de façon claire et concise et à bien communiquer en français et en anglais.
- Aptitude avérée à livrer les produits écrits (recherche, rapports, études, etc.) d'excellence internationale, à assurer le financement ; et à développer les collaborations africaines et internationales ;
- Vastes connaissances générales des collectivités locales et des métiers des collectivités locales en Afrique et à travers le monde.

Livrables spécifiques :

- Un Observatoire des professions/métiers des collectivités locales et des associations professionnelles et des normes professionnelles en Afrique.
- Accords avec les organisations appropriées pour mener des recherches sur les métiers des collectivités locales et leur évolution.
- Un Rapport triennal sur la Gestion des ressources Humaines des Collectivités Locales africaines ;
- Performances des ressources humaines des collectivités locales identifiées, comparées avec des objectifs et des systèmes de mesure de la performance et des normes professionnelles.
- Système de référence des métiers des collectivités locales.
- Sources identifiées d'investissement dans la formation continue et le développement professionnel, et scénarios de financement.
- Contribution attribuée par le Directeur au Plan Stratégique Triennal et Budget d'ALGA - pour approbation de la part du Comité directeur.
- Contribution attribuée par le Directeur au Plan Annuel et budget d'ALGA - pour approbation de la part du Comité directeur.
- Contribution telle qu'assignée par le Directeur à l'état d'avancement Mensuel (bref) et aux rapports financiers – à l'attention du Secrétaire Général de CGLUA.
- États financiers semestriels - pour examen de la part du Comité directeur.
- Contribution telle qu'assignée par le Directeur au procès-verbal de la réunion du Comité directeur - pour approbation de la part du Comité directeur.

- Contribution telle qu'assignée par le Directeur à la création de l'Académie Espace Virtuelle d'ALGA (SVAS) au niveau du Secrétariat de CGLUA à Rabat, au Maroc. Le SVAS permettra aux gestionnaires des collectivités locales de haut niveau et d'autres parties prenantes d'accéder également à ses meilleures ressources d'enseignement et d'apprentissage à partir de ses cinq campus physiques régionaux.
- Les contributions, comme cela est demandé / assigné par le Directeur, à la lettre d'information mensuelle d'ALGA en ligne, et aux forums des parties prenantes régionales / nationales et des bénéficiaires.
- Contributions aux aspects du plan de communication et de marketing d'ALGA assignés.

NB : Le dossier de candidature pour chacun des postes devra obligatoirement inclure : Une lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles le postulant estime qu'il est le meilleur candidat pour le poste publié et faisant état de ses prétentions salariales ; Un Curriculum vitae détaillé ; Des copies certifiées conformes des diplômes ; Les certificats de travail ainsi que les références professionnelles ; Une photo d'identité. Un candidat ne peut postuler à plus d'un poste.

Les demandes doivent être adressées au : Secrétaire général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique avant le **15 janvier 2017 à 17h00 (GMT)** à l'adresse mail : info@uclga.org ou l'adresse postale : **Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, 22 Rue Essaadyne, Quartier Hassan, 10020 Rabat, Maroc.**

